

UN1TÉ

POLICIERS ADJOINTS INCORPORATION ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La 280ème promotion d'élèves gardiens de la paix sera incorporée le 1er décembre 2025.

UN1TÉ rappelle aux Policiers Adjoins qu'ils conservent :

- Leurs Heures Supplémentaires (HS)
- Leurs Temps Compensés (TC)

Circulaire DGPN du 2 janvier 2020 :

« Les heures supplémentaires qui n'ont pu être écoulées avant l'entrée en école et/ou qui n'ont pu servir à alimenter le CET restent dues. »

Article 43 de l'arrêté du 5 septembre 2019 (APORTT) :

« Les Repos de Pénibilité Spécifique (RPS) qui ne sont pas pris en raison de nécessités de service restent dus et sont reportés l'année suivante. »

**Tu rencontres un problème ?
Contacte ton délégué UN1TÉ**

RECONNAISSANCE et CONSIDERATION pour les POLICIERS ADJOINTS

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA REVUE DES SYNDICATS UNIS ADJOINTS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

09/10/2025